



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL  
du 30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 30 mars à 11h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Rémi PITRE, Jean-Claude BELINE, Yann SOULABAILLE

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Flavie BOUKHENOUDA, Marie-Edith MACE Messieurs Georges DUMAS, Christian SORIEUX, Patrick HERVOU, Teddy REGNIER, Guillaume PERRIN, Jean-François RICHEUX, Thierry LE BIHAN, Marcel LE MOAL, Jean RONSIN.

Pouvoir : De Mme Flavie BOUKHENOUDA à Monsieur Michel DEMOLDER, de Monsieur Georges DUMAS à Monsieur Boivent, De Monsieur HERVIOU à Monsieur PITRE

Assistaient également : Monsieur Antoine DECONCHY, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

**Secrétaire de séance : Rémi PITRE**

**Nombre de Membres du Comité présents : 5**

**Nombre de Membres du Comité votants : 8**

Lors de la séance du 23 mars 2023 du Comité Syndical du SMG-Eau 35 convoqué également le 15 mars 2023, le quorum n'ayant pas été atteint.

Le Comité est donc convoqué pour la deuxième fois, sans condition de quorum, conformément à l'article L2121-12 du CGCT.

Date de la convocation : le 24 mars 2023

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°23/03-10 Acquisition de locaux administratifs – autorisation du président**

## Comité syndical du 30 mars 2023

### N°23/03-10 Acquisition de locaux administratifs – autorisation du président Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la saisine de France Domaine en date du 27 mars 2023

Vu la volonté de la société Komilfo de vendre ses locaux pour un montant de 650 000€ net vendeur,

Considérant les besoins du SMG-Eau35 en terme d'agrandissement en matière des locaux administratifs

Considérant les tensions sur le marché de l'immobilier de bureaux nécessitant un positionnement rapide du SMG-Eau35,

Considérant que suite aux différentes visites, le SMG-Eau 35 souhaite acquérir ce bien moyennant le prix principal de 650 000€, auxquels s'ajoutent environ 90 000 € frais d'agence et de frais de notaire

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction, sous réserve de l'avis de France Domaine

2°) **CHARGER** l'agence immobilière de rédiger tous les actes nécessaires

3°) **DIRE** que les frais liés à cette acquisition sont prévus au budget Primitif 2023

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.**

Fait à Rennes, le 30 mars 2023

Le Président,



Joseph BOIVENT

